

France, Europe : vers une renationalisation des mémoires ?

Table ronde animée par Emmanuel Laurentin avec Olga Birska (à propos de la Pologne), Thomas Serrier (/Allemagne et Pologne), Sébastien Ledoux (/France) et Stéphane Michonneau (/Espagne).

■ **France** : Dans les années 1970, en France, on assiste à une décentralisation du national, qui se décline dans le régionalisme mais aussi par une nouvelle lecture des deux Guerres Mondiales (par exemple, des documentaires sur les mutineries sont produits et non plus seulement sur les héros de la Première Guerre mondiale). Les années 1980 sont un moment de renationalisation de la mémoire à travers les années Mitterrand, alors que Valéry Giscard d'Estaing avait renoncé au 8 mai dans l'idée de la réconciliation franco-allemande et d'une ouverture européenne, ce qui est considéré comme une modernité mémorielle. F. Mitterrand, au contraire, promet le rétablissement du 8 mai comme jour férié et propose une politique mémorielle, l'État portant alors une mémoire combattante. Les « années Sarkozy » sont de nouveau un tournant, avec la volonté de freiner la repentance et avec la création d'une Maison de l'histoire de France (et un Ministère de l'identité nationale).

A noter que les *Lieux de Mémoire* de P. Nora ont été l'instrument d'une « renationalisation » des mémoires, à l'inverse de ce que souhaitait leur auteur.

Le rôle des commissions depuis les années 1990 donne un rôle social aux historiens. Les premières avaient pour sujet Paul Touvier puis la spoliation des biens des Juifs. Les plus récentes sont la commission Duclert sur le génocide au Rwanda ou la commission Stora sur l'Algérie. Une autre est en cours sur le Cameroun. Le principe est de sanctuariser des faits pour bien établir que cela a existé et éviter le négationnisme.

■ **Espagne** : Ce pays n'a pas connu de processus de nationalisation –qui n'intéresse pas l'État- au XIXe siècle : les Espagnols s'identifient à leur région. Par contre, il y a eu une forte nationalisation sous Franco et donc, quand on rejette Franco, on rejette la nationalisation. Cependant, il y a une « renationalisation » des histoires régionales depuis quelques années (d'ailleurs, certains parlent de « nations » pour évoquer leur région, comme les Basques ou les Catalans). La fondation du parti d'extrême-droite Vox en 2013 participe de cette renationalisation très forte, en lien avec la crise économique et la crise catalane (Vox est créé par session d'avec la droite traditionnelle du P.P. par peur d'un éclatement du pays).

Dans les années 1990-2000, l'Espagne a connu, comme toutes les mémoires européennes, un « tournant victimaire », qui provoque notamment l'ouverture de fosses des victimes du franquisme. En 2009, une loi de mémoire est votée pour tenter de bannir toute référence au franquisme dans l'espace public. Mais la droite, qui arrive au pouvoir ensuite, la vide de son contenu en coupant les crédits. Une nouvelle loi, avec les mêmes objectifs, paraît en 2016. C'est notamment en réaction à ces lois que se bâtit l'extrême-droite, contre laquelle est votée une « loi de mémoire démocratique » en 2023. Cependant, des provinces votent à sa suite des lois de concorde pour en limiter les effets et éviter des « batailles » mémorielles. Ainsi, l'Estramadure en a voté une en octobre 2025, qui revendique un discours traditionnaliste et coupe les subventions aux chantiers de fouille en lien avec les victimes du franquisme.

■ **Allemagne** : Il n'y a pas eu de lois mémorielles dans les années 1990-2000 dans ce pays. Cette réticence s'explique par le poids du rôle de l'Allemagne dans la deuxième Guerre mondiale, auquel s'ajoute celui du mur de Berlin. Mais il y a eu de nombreuses controverses, comme la « controverse des historiens » entre E. Nolte et J. Habermas en 1986. J. Habermas attaque de façon véhémente E. Nolte, qui compare le bolchévisme des années 1920 au IIIe Reich, en faisant d'Auschwitz une réaction au goulag. Les thèses d'Habermas l'emportent, créant une unicité autour de la Shoah (sur laquelle le législateur est resté).

Actuellement, des historiens allemands de l'école post-coloniale s'intéressent aussi aux autres génocides et montrent qu'on retrouve parfois les mêmes acteurs en Namibie contre les Hereros et les Namas, qu'en Pologne contre les Juifs.

▪ **Pologne** : Le partis PiS a la volonté de renationaliser l'histoire et la mémoire, en « oubliant » les points noirs de l'histoire et particulièrement par rapport au sort des Juifs. Il s'agit de faire des Polonais des victimes de la Deuxième Guerre mondiale et non pas des acteurs. Des historiens ont d'ailleurs été inquiétés par le pouvoir. Une nouvelle phase est à l'œuvre avec la guerre en Ukraine, avec une volonté de ne pas « européiser » l'Ukraine.

▪ L'Union européenne a cherché à créer une mémoire supranationale avec la Shoah comme mémoire commune. Mais avec l'élargissement vers l'Est, ce consensus ne tient plus, puisque les anciennes démocraties populaires revendiquent les crimes du communisme comme mémoire commune, provoquant un « rideau de fer de la mémoire ».